



RÈGLEMENTATION SPORTIVE M2

Saison 2025/2026

Article 9-B. – Chapitre 2

B – M2

A compter de la saison 2025/2026, le championnat M2 est ouvert à toute équipe qui souhaite s'engager.

Les équipes sont composées de 4 joueurs minimum et de 6 joueurs maximum.

Une équipe déclarée à 5 joueurs ne peut jamais évoluer à 6 joueurs.

Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueurs adultes de division inférieure qui seront classés en M2.

Ils devront appartenir à la même AS/ESB.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Les déclarations d'équipes pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 31 juillet.

Au 15 août, la FFSB valide les équipes constituées et leur numéro d'identification. Les joueurs sont classés ou reclassés M2 et leurs licences peuvent alors être éditées.

Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :

En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.

1. Déclaration des équipes (en début de saison)

En doubles :

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueurs.

Equipe identifiée :

2 doubles sont issus de l'équipe quadrette. Tous les joueurs de l'équipe Q déclarée doivent apparaître.

Les équipes sont reconnues par le nom du chef d'équipe "double".

Chaque double a un code d'identification (DA ou DB).

Equipe déclarée :

Un ou plusieurs joueurs de M2 d'une même AS, non intégrés dans une équipe quadrette, peuvent constituer une équipe double déclarée. Ces joueurs peuvent continuer à servir de complément d'équipe lors des compétitions Nat Q.

Au sein d'une AS, tout joueur ayant obtenu les points de catégorisation, non incorporés dans une équipe déclarée restent obligatoirement classés dans cette division sous l'intitulé "isolé".

Ont également la qualité de M2 « isolés » :

- ✓ Les joueurs de Ligue Sport Boules M1 et M2 qui ne repartent pas en équipe constituée la saison suivante,
- ✓ Tous les joueurs M2, y compris isolés, participant à un championnat de France en Ligue SB M1, Ligue SB M2 ou M2,
- ✓ Les joueurs listés haut niveau n'appartenant pas à une équipe constituée,
- ✓ Les joueurs ayant atteint le seuil de points fixés par la Fédération.

Un joueur isolé ne pourra participer aux concours Nationaux Q et Nationaux D ainsi qu'aux qualificatifs du CDF Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules M2 et M2 qu'en qualité de complément d'équipe.

ARTICLE 41.a - GROUPE NATIONAL

- Montant de l'inscription :
 - Masculins : 30 € en double et 60 € en quadrette.
 - Féminins : 25 € en F2.

~~• La redevance (droit d'inscription au calendrier national + mutualisation des frais d'arbitrage) sera calculée sur le nombre d'équipes participantes.~~

2. Inscriptions :

Masculins M2

- ✓ Les inscriptions sont prises par les organisateurs à raison de 6 pour les concours basés sur 16 Quadrettes et 12 pour les concours basés sur 32 Quadrettes.
- ✓ Dans un 1^{er} temps, chaque équipe pourra s'inscrire à 3 compétitions quadrettes maximum auprès des organisateurs.
- ✓ Dans un 2^{ème} temps, chaque équipe remplira une fiche de vœux en indiquant un ordre de priorité dans le choix des concours.

Une instance fédérale est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

4. Composition des équipes lors des compétitions

- Les compétitions se déroulent avec 4, 5 ou 6 joueurs possibles pour les quadrettes et avec 2 ou 3 joueurs possibles pour les doubles.

- Les équipes constituées, d'une AS ne peuvent pas interchanger leurs joueurs.

- Pour toutes les compétitions Nat (CNQ, CND et CDF Q et D) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

Voir An. 1 pour les règles de participation des -18 au CDF Q et D.

- Un joueur déclaré en double peut être complément d'équipe en quadrette.

Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES					
Equipe de base (même N° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Complé- ment	Equipe de base	Complé- ment	
6 joueurs	6		4, 5 ou 6		OBLIGATOIREMENT Minimum 2 licences de l'équipe de base doivent être déposées
	5		4 ou 5		
	4		4		
	5	1	3, 4 ou 5	0 ou 1	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	4	2	2, 3 ou 4	1 ou 2	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
5 joueurs	2	2	2	2	Possibilité de déposer au maximum 2 licences de compléments d'équipe Une équipe déclarée à 4 ou 5 ne peut jamais jouer à 6
	5		4 ou 5		
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
4 joueurs	2	2	2	2	
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	



Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.

ARTICLE 54 – Concours nationaux M2

1. Déroulement des concours

A compter de la saison 2023/2024, la F.F.S.B. met en place un championnat basé sur 64 équipes de M2 sur x étapes proposant chacune soit 1 concours 64 quadrettes, soit 2 concours 32 quadrettes, soit 4 concours 16 quadrettes.

Chaque équipe a l'obligation de participer aux x étapes.

Dans les concours basés sur 16 quadrettes, le 1^{er} de chaque groupe se qualifie pour les ½ finales.

Dans les concours basés sur 32 quadrettes, les 2 premiers de chaque groupe se qualifient pour les 1/8èmes de finale.

Dans les concours basés sur 64 quadrettes, les 2 premiers de chaque groupe se qualifient pour les 1/16èmes de finale.

Déroulement horaire (Parties en 2h00)	16 Quadrettes (samedi ou dimanche)	32 Quadrettes	64 Quadrettes
1 ^{ère} partie de groupe	7h45 – 9h45	9h30 – 11h30	8h00 – 10h00
2 ^{ème} partie de groupe	10h15 – 12h15	13h30 – 15h30	10h30 – 12h30
3 ^{ème} partie de groupe	14h15 – 16h15	16h00 – 18h00	14h30 – 16h30
1/16èmes de finale			17h00 – 19h00
1/8èmes de finale		18h30 – 20h30	19h30 – 21h30
¼ de finale		9h30 – 11h30	9h30 – 11h30
½ finale + parties classement*	16h45 – 18h45	13h30 – 15h30	13h30 – 15h30
Finale	19h15 – 21h15	16h00 – 18h00	16h00 – 18h00
Programme adapté pour les Tournois de Pentecôte			

* Parties de classement uniquement dans les 16 Quadrettes

En groupe, chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe. Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

Le match nul est accepté uniquement dans les phases de groupe.

Si égalité à l'issue des phases de groupe et quel que soit le nombre d'équipes à égalité.

A NOTER : Dès que le nombre d'équipes à égalité est modifié et si le classement ne peut être effectué repartir à la condition "1" s'il reste que deux équipes ou à la condition "2".

- 1) Confrontation directe (possible que pour l'égalité à deux équipes)
- 2) Goal-average entre les équipes concernées (scores des confrontations des équipes à égalité)
- 3) Points faits entre les équipes concernées (points faits des confrontations des équipes à égalité)
- 4) Goal-average général
- 5) Points faits général

Si une égalité ou plusieurs égalités persistent après cette procédure, on fait appel à l'épreuve d'appui.

Déroulement "épreuve d'appui", type RTI Traditionnel.

Les équipes désignent un joueur pour pointer une boule vers un but placé au centre du rectangle de validité du lancer du but, une boule d'échauffement.

- 1) Tirage au sort du jeu utilisé
- 2) Tirage au sort de l'ordre de passage
- 3) La première équipe désignée pointe sa boule

L'arbitre marque cette boule, mesure la distance la séparant du but et la retire du jeu. Dans tous les cas le but doit être obligatoirement remis à son emplacement premier avant la mesure.

L'équipe suivante pointe à son tour une boule et l'arbitre procède aux mêmes opérations et ainsi de suite.

A l'issue de ce passage, l'équipe ayant pointé le plus près du but est la mieux classée et ainsi de suite.

En cas d'une nouvelle égalité, une autre série de boules est jouée entre les équipes non départagées. On procède ainsi jusqu'à obtenir le classement du groupe.

En cas d'égalité au classement, les ex-æquo sont départagés comme suit :

- A - l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée
- B - l'équipe qui a obtenu le 2^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- C - l'équipe qui a obtenu le 3^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- D - Etc. jusqu'au 10^{ème} résultat
- E - l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

Dans les concours basés sur 16 quadrettes uniquement, une partie de classement oppose un 2^{ème} de groupe à un 3^{ème} d'un autre groupe.

L'attribution des points est la suivante :

POINTS	Partie de groupe jouée et gagnée	4 pts
	Match nul en partie de groupe	2 pts
	Bonus 1 ^{er} de poule si 3 parties jouées et gagnées	4 pts
	Bonus 1 ^{er} de poule si moins de 3 parties jouées et gagnées	2 pts
	1/16 ^{ème} , 1/8 ^{ème} , ¼ ou ½ finale	6 pts
	Partie de classement entre 2 ^{èmes} et 3 ^{èmes} de groupe*	2 pts
	Finale	8 pts

* Uniquement pour les concours basés sur 16 Quadrettes.

2. Précisions financières :

Dotation des concours.

L'inscription est de 60 € par concours quadrettes.

Chaque partie gagnée est primée.

Proposition minimaliste	16 Q	32 Q	64 Q
Engagement	60 €	60 €	60 €
Dotation minimum	2 400 €	4 800 €	9 600 €
Coût organisateur	1 440 €	2 880 €	5 760 €
1 ^{ère} partie	50 €	40 €	40 €
2 ^{ème} partie	50 €	40 €	40 €
3 ^{ème} partie	50 €	40 €	40 €
Classement	50 €		
1/16 ^{ème} de finale			80 €
1/8 ^{ème} de finale		70 €	110 €
¼ de finale		180 €	250 €
½ finale	250 €	400 €	650 €
Finale	500 €	800 €	1 300 €
Total dotation	2 400 €	4 800 €	9 600 €

3. Charte de bonne conduite :

Point 1

Chaque équipe évoluera sous la responsabilité du chef d'équipe, en concertation avec L'A.S. ou l'ESB dont il dépend. Il sera le responsable et l'interlocuteur sportif, financier et juridique auprès de la FFSB.

Point 2

L'engagement au championnat M2 est conditionné par la déclaration d'une équipe conforme (maxi 6 joueurs) et du paiement total du droit d'inscription au plus tard le 31 août, chèque global ou virement à la F.F.S.B.

Point 3

Les équipes doivent obligatoirement participer à la totalité du programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

Point 4

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

Point 5

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, une sanction financière de 1 500 € s'appliquera, les joueurs recevront une licence rouge M2 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours. Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris pour la saison suivante sur saisine du Conseil national de discipline de 1^{ère} instance par le Président de la F.F.S.B. Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

Point 6

Les droits d'inscription en cas de forfait ne seront pas restitués et seront versés aux organisateurs pénalisés.

Point 7

Une fois le championnat engagé, un forfait général constaté avant la 7^{ème} journée entraîne l'annulation de la totalité des résultats de cette équipe.

Point 8

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances. Une fois engagée et en cas de non-participation et de non-respect du calendrier, c'est le capitaine d'équipe voire les joueurs qui la composent et l'A.S. d'appartenance qui sont tenus pour responsables.

Point 9

REGLES DE MONTEES ET DE DESCENTES EN M2 :

- Les 3 premières équipes accèdent à la Ligue LSBM2 remplacées par les 3 descentes de LSBM2
- Les 32 premières sont qualifiées au CDF quadrettes et restent en M2.

Annexe 3 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ADULTES, QUADRETTES, TRIPLES, DOUBLES, SIMPLES, TIRS
C - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DOUBLES

ARTICLE 16 – M2 –32 équipes

Seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat.
Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

Le championnat de France Doubles M2 comprendra **32** équipes, réparties en 8 poules de 4, les qualifications s'effectuent de la manière suivante :

Les 4 journées de concours qualifient les 32-x premiers du classement et les x qualifiés à la dernière journée (qualification des finalistes d'un 64 et du vainqueur d'un 32).
Obligation de participer aux 4 journées pour être qualifiables y compris pour les finalistes d'un 64 et le vainqueur d'un 32 de la dernière journée.

A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles M2, sera établi.

Constitution des 8 poules de 4 avec 2 équipes qualifiées (P1 à 8)

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue du championnat.

Poule I	A	équipe 1	B	équipe 32	C	équipe 16	D	équipe 17
Poule II	A	équipe 2	B	équipe 31	C	équipe 15	D	équipe 18
Poule III	A	équipe 3	B	équipe 30	C	équipe 14	D	équipe 19
Poule IV	A	équipe 4	B	équipe 29	C	équipe 13	D	équipe 20
Poule V	A	équipe 5	B	équipe 28	C	équipe 12	D	équipe 21
Poule VI	A	équipe 6	B	équipe 27	C	équipe 11	D	équipe 22
Poule VII	A	équipe 7	B	équipe 26	C	équipe 10	D	équipe 23
Poule VIII	A	équipe 8	B	équipe 25	C	équipe 9	D	équipe 24